

## ! SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial** Pura Tank  
Art-Nr 01.0005.00

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Conditions d'utilisation recommandées**

détergent  
Nettoyant pour le réservoir d'eau

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant / fournisseur** Yachticon A. Nagel GmbH  
Bürgermeister-Bombeck-Str. 1, D-22851 Norderstedt  
Téléphone +49 40 511 3780, Fax +49 40 51 74 37  
E-Mail yachticon@yachticon.de  
Internet www.yachticon.de

### Service des renseignements

Téléphone +49 40 511 37 80  
Fax +49 40 51 74 37  
E-mail (personne compétente):  
yachticon@yachticon.de

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Renseignements en cas d'urgence** Giftinformationszentrale Berlin  
Téléphone +49 (0)30 192 40

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
--	----------------------------	---------------------------

Eye Irrit. 2	H319	
--------------	------	--

### Consignes en cas de risques pour la santé

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

### Indications complémentaires

Le mélange est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**



GHS07

**Mot signal**  
Attention

### Consignes en cas de risques pour la santé

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

### Consignes de sécurité

#### Généralités

P102 Tenir hors de portée des enfants.

#### Prévention

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

#### Réaction

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

### 2.3. Autres dangers

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

non applicable

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
5949-29-1	201-069-1	acide citrique monohydraté	> 10	Eye Irrit. 2, H319
68439-50-9		Fatty alcohol C12-14 ethoxylated	< 1	Eye Dam. 1, H318 / Aquatic Acute 1, H400 / Acute Tox. 4, H302
7664-38-2	231-633-2	acide phosphorique	< 5	Skin Corr. 1B, H314 / Metal Corr. 1, H290 / * / **

#### REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
5949-29-1	acide citrique monohydraté	01-2119457026-42-XXXX
7664-38-2	acide phosphorique	01-2119485924-24-XXXX

#### Remarques complémentaires

Les seuils spécifiques aux substances ont été pris en considération pour la classification du produit.

#### Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII

moins de 5 % agents de surface non ioniques

---

## ! SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### ! Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés.  
En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

#### Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

#### Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.  
Enlever les lentilles de contact.  
En cas d'irritation consulter un ophtalmologiste.

#### ! Après ingestion

Ne pas faire vomir.  
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.  
En cas de douleurs, recourir à un traitement médical.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

---

## ! SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyen d'extinction

#### Agents d'extinction appropriés

produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.  
mousse stable aux alcools  
moyen d'extinction sèche  
dioxyde de carbone  
eau pulvérisée

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de décomposition thermique, formation possible de substances toxiques.  
Oxyde de carbone (CO)  
Oxydes de phosphore (ex. Pentoxyde de phosphore)  
Dioxyde de carbone  
Le produit lui-même ne brûle pas.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

#### Remarques diverses

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Personnel non formé pour les cas d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.  
Eviter le contact avec la peau et les yeux.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.  
Diluer avec beaucoup d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure).  
Eliminer les résidus par rinçage à l'eau.  
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7  
Evacuation: voir paragraphe 13  
Protection individuelle: voir paragraphe 8  
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

---

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions lors de la manipulation

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.  
Eviter le contact avec les yeux et la peau.  
Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

#### Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

#### Mesures d'hygiène

Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).  
Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Protéger de la chaleur et du froid extrêmes.  
Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

**Classe de** 12  
**stockage (RFA)**

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
7664-38-2	acide phosphorique	8 heures	1		
		Court terme	2		

#### Valeurs de référence DNEL/PNEC

##### DNEL salarié

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
7664-38-2	acide phosphorique	2,92 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (local)	

##### DNEL Consommateur

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
7664-38-2	acide phosphorique	0,73	DNEL long terme par inhalation (local)	

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Protection respiratoire

protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit

masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

#### Protection des mains

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: Nitril, 0,4 mm, 60 min, 480 min. par exemple "Camatril Profi" (KCL GmbH, email: Vertrieb@kcl.de)

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau différent, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Le temps de pénétration exact du matériau des gants peut être demandé auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté.

#### Protection des yeux

lunettes de protection

#### Autres mesures de protection

vêtement de protection léger

#### Dispositifs techniques appropriés de commande

Veiller à une bonne aération des locaux, avec aspiration éventuelle de l'air au poste de travail.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>aspect</b>	<b>Couleur</b>	<b>Odeur</b>
liquide	incolore	pratiquement inodore
<b>Seuil olfactif</b>		

non déterminé

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>valeur pH</b>	ca. 1 - 2	20 °C			Déterminé à l'état non dilué. Le produit n'a pas de réserve acide/ capacité tampon et est facile à neutraliser.
<b>Température d'ébullition/plage d'ébullition</b>	non déterminé				
<b>Température de fusion / Point de congélation</b>	non déterminé				
<b>Point d'éclair</b>					non applicable
<b>Vitesse d'évaporation</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	non déterminé				
<b>Température d'inflammation</b>	non déterminé				
<b>Température d'auto-inflammation</b>					Le produit n'est pas autoinflammable.
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	non déterminé				
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	non déterminé				
<b>Pression de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Densité relative</b>	non déterminé				
<b>Densité de vapeur</b>	non déterminé				

**Pura Tank**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Solubilité dans l'eau</b>		20 °C			miscible en toutes proportions
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	non déterminé				
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)</b>	non déterminé				
<b>Température de décomposition</b>	non déterminé				
<b>Viscosité</b>	non déterminé				

**Propriétés comburantes**

Aucune information disponible.

**Propriétés explosives**

Le produit n'est pas explosif.

**9.2. Autres informations**

Aucune information disponible.

---

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales d'utilisation.  
Produit stable sous conditions de stockage prescrites.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit au contact des agents d'oxydation forts.  
Réagit avec les lessives alcalines.

**10.4. Conditions à éviter**

Ne pas exposer au gel et à la chaleur.

**10.5. Matières incompatibles**

**Substances à éviter**

alcalies (bases)  
agent oxydant, fortes

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

oxyde de carbone  
dioxyde de carbone  
oxydes phosphoriques (p.ex. P205)

## Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL50 aiguë par ingestion</b>	> 5400 mg/kg	souris	OCDE 401	Données se rapportant au composant principal
<b>DL50 aiguë par contact avec la peau</b>	> 2000 mg/kg	rat		Données se rapportant au composant principal
<b>Irritation de la peau</b>	Faiblement irritant - marquage non obligatoire.			
<b>Irritation des yeux</b>	Irritant.			
<b>Sensibilisation de la peau</b>	non sensibilisant			

#### Constatations empiriques

Irritations possibles en cas de contact avec les yeux ou la peau.

#### Remarques générales

Le produit doit être manipulé avec les précautions d'usage pour un produit chimique.  
D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Poisson</b>	CL 50 > 440 mg/l (48 h)	Leuciscus idus	OCDE 203	Données se rapportant au composant principal
<b>Daphnie</b>	CE 50 1535 mg/l (24 h)	Daphnia magna	OCDE 202	Données se rapportant au composant principal
<b>Algues</b>	CE 50 > 425 mg/l (168 h)	Scenedesmus quadricauda		Données se rapportant au composant principal

### 12.2. Persistance et dégradabilité

	Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
<b>Biodégradabilité</b>				Biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6. Autres effets nocifs

##### Comportement dans les stations d'épuration

La produit est un acide. Avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.

#### Remarques générales

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Recommandations relatives au produit

Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

D'où la distinction entre "déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les Länder.

##### Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Les emballages entièrement vidés peuvent être traités comme des ordures ménagères.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

##### Produit de nettoyage recommandé

eau

#### Remarques générales

L'attribution du numéro du code de déchets est à effectuer selon le Règlement CED en fonction des secteurs d'emploi et processus spécifiques.

## ! SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
Nicht notwendig.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**  
Nicht relevant.

**Informations diverses relatives au transport**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.

---

**SECTION 15: Informations réglementaires**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Réglementation nationale**

**Classe de danger pour l'eau** 1 selon VwVwS  
produit polluant faiblement l'eau

**Ordonnance relative aux incidents** Störfallverordnung, Anhang II (RFA): non cité.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**  
Aucune information disponible.

---

**SECTION 16: Autres informations**

**Les conseils relatifs à la formation**

Voir fiche technique pour plus d'informations.

**Utilisation recommandée et restrictions**

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

**Informations diverses**

Les réglementations nationales particulières doivent être mises en oeuvre indépendamment de chaque utilisateur!

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

S'il vous plaît noter les informations supplémentaires! Nos Fiches de Données de Sécurité ont été préparés en conformité avec les directives de l'UE, sans tenir compte des règles nationales spécifiques à la manipulation des matières dangereuses.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.8

**Source des principales informations**

Fiche technique du fournisseur.

Texte intégral concernant des avertissements de sécurité dans section 2 et 3.

Office fédéral de l'environnement Allemagne (catégorie de danger pour l'eau)

Office fédéral de l'environnement Allemagne (catégorie de danger pour l'eau)

- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.